



Assemblée générale

Distr. limitée
13 juillet 2023
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

Cinquième session de fond
New York, 24-28 juillet 2023

Projet de deuxième rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

I. Introduction

1. Dans sa résolution [75/240](#), l'Assemblée générale a décidé, pour veiller à ce que le processus de négociation démocratique, inclusif et transparent sur la sécurité d'utilisation du numérique se poursuive de manière ininterrompue, de constituer, à partir de 2021 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) qui serait chargé, sur la base du consensus : de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, normes et principes de comportement responsable des États et de définir des moyens de les appliquer, ainsi que d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendrait ; d'examiner les initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique ; d'instaurer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États ; de poursuivre l'examen des risques qui se posaient ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concernait la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, de la manière dont le droit international s'appliquait à l'utilisation du numérique par les États ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités, en vue de parvenir à une vision commune ; de lui présenter, pour adoption par consensus, des rapports d'activité annuels et, à sa quatre-vingtième session, un rapport final sur les résultats des travaux du groupe de travail.

2. Le premier rapport d'activité annuel du groupe de travail, sur sa session d'organisation et ses première, deuxième et troisième sessions de fond, a été publié sous la cote [A/77/275](#).



II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée des quatrième et cinquième sessions de fond

3. Le groupe de travail a tenu sa quatrième session de fond du 6 au 10 mars 2023, et sa cinquième session de fond du 24 au 28 juillet 2023, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont apporté un appui de fond au groupe de travail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les services de secrétariat.

B. Participation

5. La liste des participantes et participants aux quatrième et cinquième sessions de fond figure dans les documents publiés sous les cotes [A/AC.292/2023/INF/2](#) et [A/AC.292/2023/INF/4](#).

C. Membres du Bureau

6. À ses quatrième et cinquième sessions de fond, le groupe de travail était présidé par M. Burhan Gafoor (Singapour).

D. Organisation des travaux

7. À la 1^{re} séance de sa quatrième session de fond, le 6 mars 2023, le groupe de travail a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/2/Rev.1](#). Il a également approuvé la participation à ses travaux des entités non gouvernementales dont la liste figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/INF/1](#).

8. À la 1^{re} séance de sa cinquième session de fond, le 24 juillet 2023, le groupe de travail a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/3](#). Il a également approuvé la participation à ses travaux des entités non gouvernementales dont la liste figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/INF/3](#).

E. Documentation

9. Une liste complète de tous les documents officiels, documents de travail, documents techniques et autres documents dont a été saisi le groupe de travail est disponible sur le site Web qui lui est consacré (<https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-on-information-and-communication-technologies-2021>).

F. Activités du groupe de travail

10. À sa quatrième session de fond, le groupe de travail a examiné les points 3, 5 et 6 de l'ordre du jour durant ses 10 séances plénières.

11. À sa cinquième session de fond, le groupe de travail a examiné les points 3, 5 et 7 de l'ordre du jour durant ses 10 séances plénières.

12. Du 5 au 9 décembre 2022, le 2 mars 2023 et du 23 au 26 mai 2023, le Président a organisé des réunions intersessions pour entendre les vues des parties prenantes sur les sujets examinés par le groupe de travail, qui figurent dans le mandat confié à celui-ci, tel que défini dans la résolution 75/240 de l'Assemblée générale, et dans son ordre du jour (A/AC.292/2021/1), et conformément à la décision 77/512 de l'Assemblée.

13. Le 9 mars et le 26 juillet 2023, conformément aux modalités de participation des parties prenantes arrêtées d'un commun accord, des débats ont été organisés avec lesdites parties durant la 8^e séance de la quatrième session de fond et la 5^e séance de la cinquième session de fond.

14. Le 1^{er} mars, le 22 mai et le 11 juillet 2023, le Président a organisé des débats consultatifs avec les parties prenantes concernées, dont des entreprises, des entités non gouvernementales et des universités, afin d'entendre leurs vues sur les sujets examinés par le groupe de travail, qui figurent dans le mandat confié à celui-ci, tel que défini dans la résolution 75/240 de l'Assemblée générale, et dans son ordre du jour (A/AC.292/2021/1), et de recueillir des idées concrètes auxquelles le groupe pourrait réfléchir à l'avenir.

III. Adoption du rapport

15. À sa cinquième session de fond, le 28 juillet 2023, le groupe de travail a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption des rapports d'activité annuels », et adopté son projet de rapport (A/AC.292/2023/L.1). Il a également décidé d'inclure dans son rapport les résultats des débats tenus au titre du point 5 de l'ordre du jour, qui figurent dans le document publié sous la cote A/AC.292/2023/CRP.1 (voir annexe).

Annexe

Rapport d'activité sur les débats du groupe de travail tenus au titre du point 5 de l'ordre du jour

[à compléter]
